

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC
AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est, par la présente donnée par Valérie Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, que le conseil municipal tiendra **une séance extraordinaire le 19 décembre prochain à 19h00** au centre communautaire de Saint-Mathieu-du-Parc, situé au 520, chemin Déziel.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4.0 GESTION FINANCIÈRE ADMINISTRATIVE
 - 4.1 – Adoption du Règlement 2018-17 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2019
- 5.0 PRÉSENCE À LA SÉANCE
- 6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7.0 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 14^e jour du mois de décembre 2018.



Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière